

Précisions d'un lecteur sur la remise de l'anneau cardinalice

Author : Vini Ganimara

Categories : [Divers Osservatore](#)

Date : 25 novembre 2010

Un lecteur me fait remarquer que j'ai utilisé l'expression "remise de l'anneau" pour parler de la création des nouveaux cardinaux. J'avoue que j'ai suivi machinalement l'usage médiatique sans y prendre garde. Mais les précisions de ce lecteur me semblent utiles et je vous les offre bien volontiers pour que vous en profitiez comme moi:

"Votre petit article sur le consistoire doit être amendé en ce que la création d'un cardinal requiert la profession de foi, le serment de fidélité qui est manifeste lors du baise main et de l'agenouillement avec remise de la barrette et l'attribution du titre ou de la diaconie attribuée.

La remise d'un anneau dit « cardinalice » est une invention récente imposée par Mgr Marini, entendons bien l'ex Marini. Il est à croire (et à espérer) que cela tombera rapidement en désuétude car il s'agit d'un non sens. En effet, étant en majorité évêques, les nouveaux cardiaux ont un « anneau de Pierre » ex consécration épiscopale. Leur en remettre un second lors de leur accession à la dignité « porporale » est un non sens."